

NOMENCLATURE : 6 - 4

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230329-DLB06_29032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

CAMPAGNE DE STERILISATION
DES CHATS ERRANTS 2023 –
PARTENARIAT AVEC LA FONDATION
30 MILLIONS D'AMIS

Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE

Depuis 2017, un partenariat existe entre la Ville de LENS et la Fondation 30 Millions d'Amis, pour la stérilisation et l'identification des chats errants dits « libres ».

Face à la nécessité de maîtriser les populations de chats errants, la Fondation propose de reconduire le partenariat pour 2023, par lequel la Ville de Lens s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification.

S'agissant d'une démarche responsable et respectueuse du bien-être animal, la Ville de Lens régulièrement et particulièrement sollicitée pour cette problématique, souhaite poursuivre son partenariat par le versement d'une subvention.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé :

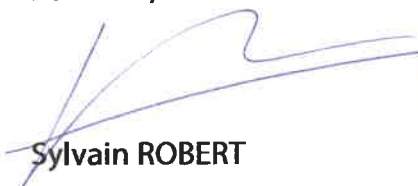
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la campagne de stérilisation 2023 avec la Fondation 30 Millions d'Amis,
- de verser une subvention d'un montant de 3 000 € à ladite Fondation.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023.

La commission finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Magali LOURDELLE



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 31 MARS 2023

=====

SEANCE DU 29 MARS 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 22 mars 2023.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION et VAIRON, M. DAUBRESSE, Mmes MASSET, LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, et M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ et M. KRAJEWSKI n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LOURDELLE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.